

PLAN D'ACTION TRIENNAL 2020-2022

Comité de gestion du climat sonore

La mise en place en 2017 du comité de gestion du climat sonore a permis de documenter et d'avoir une meilleure compréhension du climat sonore au niveau de l'aéroport de Saint-Jean.

Ce premier plan d'action a été élaboré sur la base des ententes de bon voisinage mises en place en 2018 et 2019 qui ont contribué à l'amélioration des pratiques entre les usagers du site et le voisinage ainsi que suite aux résultats de l'étude acoustique réalisée par Soft dB. L'objectif du plan d'action est de se doter de mesures durables permettant d'améliorer l'environnement sonore de l'aéroport.

Il est important de noter que les mesures développées doivent, en tout temps, assurer la sécurité des activités aéroportuaires et être conformes à la réglementation aéronautique de Transports Canada.

Le plan d'action a été élaboré selon deux niveaux d'interventions possibles : au niveau de la propagation et au niveau de la réception.

1. Mesures d'atténuation au niveau de la propagation - fréquence des mouvements

Objectifs	Actions/moyens	Ressources (humaines, financières, etc.)	Résultats attendus	Partenaires impliqués	Échéancier
1.1 Alterner les mouvements sur les pistes	<ul style="list-style-type: none"> • Alternance de l'utilisation des pistes par vent calme (moins de 4 nœuds) 11-29 et 06-24 • Piste 02-20 : Évaluation des avantages de déneiger la 02-20 par rapport au coût, etc. 	Collaboration des partenaires	Répartition des mouvements Nouvelles statistiques	APPH NAV CANADA Transports Canada Ville	En continu
1.2 Réviser et modifier les trajectoires de l'Unité régionale de soutien aux cadets (URSC) Est	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter et tenir des statistiques sur le nombre de mouvements par circuit • Établissement de circuits alternatifs afin de répartir les mouvements sur le territoire (Petit-Bernier, St-Blaise, etc.) <ul style="list-style-type: none"> - Circuits plus loin à l'ouest - Nouveaux circuits printemps/automne 	Collaboration des partenaires	Diminution du nombre ou pourcentage de mouvements sur certains circuits À déterminer	URSC Ville NAV CANADA	En continu

1. Mesures d'atténuation au niveau de la propagation - fréquence des mouvements

Objectifs	Actions/moyens	Ressources (humaines, financières, etc.)	Résultats attendus	Partenaires impliqués	Échéancier
<p>1.3</p> <p>Signer une entente avec l'Unité régionale de soutien aux cadets (URSC) Est afin de convenir des modalités de vols</p>	<p>Limitation du nombre d'étudiants au Centre d'entraînement de vols des cadets (CEVC)- juillet et août</p> <ul style="list-style-type: none"> Camps d'été - 60 étudiants (40 Saint-Jean-sur-Richelieu et 20 Bromont) <p>Heures d'opération durant les opérations du CEVC – camp estival (juillet et août)</p> <ul style="list-style-type: none"> Lundi au vendredi de 8 h à 17 h Aucun vol les samedis, dimanches et jours fériés 6 semaines + 1 semaine pour reprise des activités en fonction de la météo <p>Activités printanières et automnales (vols de familiarisation des cadets)</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun vol les jours fériés Statistiques par circuit Ajout de périodes de répit les dimanches (1 dimanche sur 2) <p>Heures d'opération printemps /automne</p> <ul style="list-style-type: none"> Samedi de 8 h à 17 h Dimanche (1 sur 2) selon un calendrier déterminé d'avance de 10h à 16h 	<p>Collaboration des partenaires</p>	<p>Signature d'une entente incluant la limitation des heures d'opération</p> <p>Durée du protocole de 5 ans incluant une clause de 24 mois relative à la demande de mise en place de procédures nouvelles d'atténuation du bruit à Transports Canada.</p> <p>Période estivale</p> <p><u>Jours de répit</u> Samedis, dimanches et jours fériés</p> <p><u>Soirées de répit</u> Lundi au vendredi après 17 h</p> <p>Printemps et automne</p> <p><u>Jours de répit</u> Lundi au vendredi 1 dimanche sur 2 Jours fériés</p> <p><u>Soirées de répit</u> Lundi au vendredi Samedi après 17 h 1 dimanche sur 2 après 16 h</p> <p>Jours fériés</p> <ul style="list-style-type: none"> Vendredi Saint Pâques Lundi Saint Jour des Patriotes Fête nationale Québec Fête du Canada 1^{er} juillet Fête du travail Action de Grâce 	<p>URSC Ville</p>	<p>2020</p> <p>Adoption du protocole le 24 novembre 2020</p>

1. Mesures d'atténuation au niveau de la propagation - fréquence des mouvements

Objectifs	Actions/moyens	Ressources (humaines, financières, etc.)	Résultats attendus	Partenaires impliqués	Échéancier
<p>1.4</p> <p>Déterminer des périodes et/ou journées de répit hebdomadaire pour les vols d'entraînement (Posés – décollés (PD))</p> <p>* Arrimage avec les heures de vol des cadets</p>	<p>Vol d'entraînement (PD) sont permis de la mi-avril au 30 juin et du 1^{er} septembre à la mi-octobre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi au vendredi: 8 h à 17 h • Samedi: 10 h à 16 h • Dimanche et jours fériés: aucun <p>Pendant la saison estivale, les vols d'entraînement (PD) sont permis du 1^{er} juillet au 31 août:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi au vendredi: 8 h à 17 h exclusivement • Samedi, dimanche et jours fériés: aucun <p>* Vol d'entraînement interdit de 21 h 30 à 8 h à l'année</p>	<p>Collaboration des partenaires</p>	<p>Journées de répit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimanches et jours fériés <p>Soirées de répit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi au vendredi après 17 h • samedi après 16 h <p>Jours fériés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vendredi Saint • Pâques • Lundi Saint • Jour des Patriotes • Fête nationale Québec • Fête du Canada 1^{er} juillet • Fête du travail • Action de Grâce <p>Du 1^{er} juillet au 31 août, 2 jours complets de répit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Samedi et dimanche 	<p>Transports Canada</p> <p>NAV CANADA</p> <p>APPH</p>	<p>2020</p> <p>Dépôt de la demande à Transports Canada - Janvier 2021</p>
<p>1.5</p> <p>Limiter les survols au-dessus des zones sensibles/critiques</p>	<p>Identification des zones sensibles (Indicateur des impacts)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages et possiblement le nombre d'écoles, garderies, hôpitaux, parcs, autres • Hauteur de vols (1500 pieds ASL) 	<p>Collaboration des partenaires</p>	<p>Limitation des mouvements sur ces zones</p>	<p>NAV CANADA</p> <p>Ville</p> <p>APPH</p> <p>URSC</p> <p>Transports Canada</p>	<p>2021</p>

2. Mesures d'atténuation au niveau de la propagation - Diminution du bruit

Objectifs	Actions/moyens	Ressources (humaines, financières, etc.)	Résultats attendus	Partenaires impliqués	Échéancier / priorité
2.1 Imposer des frais d'atterrissage	<ul style="list-style-type: none"> • Système de facturation et développement d'entente 	Système de facturation - évaluation des coûts d'implantation et de gestion	Diminuer / limiter le nombre de posés-décollés	Ville	Évaluation suite aux mesures de 2021
2.2 Limiter le bruit généré par les mouvements des hélicoptères	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un hélisurface à proximité de la piste 11 afin de relocaliser tous les décollages et atterrissages • Nouvelles routes préférentielles publiées et procédures VFR pour réduire les survols des zones résidentielles <ul style="list-style-type: none"> - Identification des zones sensibles et altitudes minimales 	Plan triennal d'immobilisation (PTI) -35 000 \$ Expertise de NAV CANADA	Diminution du bruit et des vibrations dans le secteur Est	Ville NAV CANADA	Hélisurface 2021 Publication CFS 2019 2020-2021
2.3 Modifier les normes de vols et déterminer des routes préférentielles et approches normalisées	Évaluation de la faisabilité de: <ul style="list-style-type: none"> • Décalage des seuils de piste • Changement d'angle au décollage • Augmentation de l'altitude minimum, etc. 	Collaboration des partenaires	Gain marginal (bonne pratique à maintenir en place)	NAV CANADA Transports Canada Ville APPH URSC	En continu

2. Mesures d'atténuation au niveau de la propagation - Diminution du bruit

Objectifs	Actions/moyens	Ressources (humaines, financières, etc.)	Résultats attendus	Partenaires impliqués	Échéancier / priorité
2.4 Déterminer les indicateurs qui feront l'objet d'un suivi	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cadre de suivi du bruit sur 3 ans <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs Ldn (valeur guide) pour assurer la comparaison avec études précédentes - Ajout de l'indicateur Lden (sur 24 h) - LAmx (seuil et nombre d'événements à déterminer) 	Budget 35 000 \$ (dépendant du nombre de jours de mesures et de la quantité de données à analyser)	Amélioration sur 3 ans des indicateurs de bruit (réduction)	Ville Comité de gestion du climat sonore	2021
2.5 Interdire des types d'aéronefs bruyants (modèles d'hélicoptères, d'avions, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer une liste d'aéronefs générant du bruit 	À définir	Diminution du bruit et des vibrations	Comité de gestion du climat sonore APPH NAV CANADA Transports Canada	2022
2.6 Intégrer la notion de bruit dans les nouveaux baux à signer et renouvellement (avion critique, horaire, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Révision des baux Ajout d'un addenda 	<ul style="list-style-type: none"> Légaux 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les usagers au bruit environnemental Engagement des usagers du site à l'égard du bruit et des restrictions 	Ville APPH	2021 et en continu

3. Mesures d'atténuation au niveau des récepteurs – zones sensibles

Objectifs	Actions/moyens	Ressources (humaines, financières, etc.)	Résultats attendus	Partenaires impliqués	Échéancier
3.1 Documenter de manière systématique le niveau de gêne à proximité de l'aéroport (zones sensibles)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude psychosociale (sondage) de l'ensemble des zones sensibles 	Prise en charge DSP (projet stage étudiant-médecine supervisé par un médecin spécialisé en santé environnementale)	Évaluation de la gêne de manière approfondie et de l'impact dans la communauté	Ville DSP	*Reporté (cause Covid-19) en fonction de l'implication de la DSP
3.2 Réviser la planification du zonage « habitation » dans le secteur de l'aéroport	<ul style="list-style-type: none"> Planification d'une zone tampon plus importante pour la construction résidentielle et certains usages Établissement de normes de construction plus sévères pour les nouvelles constructions Établissement d'un programme financier lors de rénovations pour l'amélioration acoustique dans le secteur Déterminer les secteurs sensibles (parc des Parulines, etc.) 	Ressources humaines internes	Amélioration de la qualité de vie dans le secteur Amélioration des constructions et sensibilisation aux enjeux du secteur	Ville – SUEDE Révision du plan d'urbanisme	2021-2022
3.3 Documenter la contribution des autres sources de bruit dans les zones sensibles	<ul style="list-style-type: none"> Étude acoustique secondaire 	Coût à évaluer	Meilleure connaissance de l'environnement et d'interventions potentielles	Ville	2022

GLOSSAIRE

Acronymes

- **URSC**: Unité régionale de soutien aux cadets (Est)
- **Ville**: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
- **APPH**: Association des pilotes et propriétaires de hangars de Saint-Jean-sur-Richelieu
- **DSP**: Direction de la santé publique Montérégie
- **SUEDE**: Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Définitions / Précisions

- **NAV CANADA**: Contrôleur aérien (tour de contrôle) à l'aéroport, secteur Saint-Jean
- **ASL**: Signifie la distance verticale au-dessus du niveau de la mer, habituellement mesurée par un altimètre barométrique calé à la pression locale et exprimée en pieds.
- **VFR**: Vol effectué selon les règles de vol à vue.
- **CFS**: Supplément de vol – Canada, publié par NAV CANADA
- Le **Ldn (day-night level)** est un niveau équivalent, évalué sur une période d'observation de 24 heures, mais dans lequel les niveaux mesurés de nuit sont pénalisés (c'est-à-dire augmentés artificiellement) de 10 dB(A).
- Le **Lden (day-evening-night level)** est un niveau équivalent, évalué sur une période d'observation de 24 heures, mais dans lequel les niveaux instantanés mesurés en soirée et de nuit sont pénalisés (c'est-à-dire augmentés artificiellement) de, respectivement, 5 et 10 dB(A).
- La **MAX**: Il s'agit du niveau « instantané » le plus élevé mesuré par le sonomètre pendant la durée d'observation.